

**Réponse du Cercle de l'Industrie à la consultation de la Commission européenne sur la future stratégie « UE 2020 »**

COM(2009)647 final

**IDENTIFICATION**

Le Cercle de l'Industrie  
5 rue Tronchet  
75008 Paris  
France

Numéro de registre des représentants d'intérêts auprès  
de la Commission européenne:  
60974102057-03

15 janvier 2010

## **Position commune du Cercle de l'Industrie portant sur la consultation de la Commission européenne sur la future stratégie « UE 2020 »**

Le Cercle de l'Industrie regroupe les présidents de la plupart des grandes entreprises industrielles françaises et un certain nombre de responsables politiques issus tant de la majorité que de l'opposition parlementaire<sup>1</sup>. Son objectif est de promouvoir la place de l'industrie dans le développement économique, et de faire valoir le point de vue et l'expérience des industriels français auprès des institutions politiques françaises et européennes.

Le 24 novembre 2009, la Commission européenne a publié une consultation sur la future stratégie « UE 2020 » qui se substitue à la stratégie de Lisbonne, sur laquelle les membres du Cercle de l'Industrie s'étaient déjà exprimés en janvier 2005.

Le Cercle de l'Industrie accueille favorablement cette initiative et tient à rappeler son attachement à la poursuite d'une collaboration avec la Commission européenne sur cet indispensable nouvel élan.

Le Cercle de l'Industrie enregistre avec satisfaction que l'industrie soit à « la base »<sup>2</sup> de la stratégie « UE 2020 », mais s'étonne que l'UE ne se donne pas pour objectif prioritaire l'achèvement du marché intérieur, notamment des services financiers. La future stratégie devrait s'appuyer sur une nouvelle méthode et des priorités concrètes économiquement réalisables.

### **1-Une nouvelle méthode**

Si l'Union européenne entend réellement donner priorité à l'objectif d'une « industrie solide et compétitive », toute nouvelle proposition de la Commission européenne devrait faire l'objet d'une consultation des industriels en amont, et d'une étude d'impact sur la compétitivité externe de l'industrie.

Par ailleurs, les coordinateurs nationaux, en charge de la future stratégie, devraient assurer la cohérence des initiatives nationales avec les politiques de l'UE. Ils feraient un rapport devant leurs Parlements respectifs deux fois par an.

---

<sup>1</sup> Liste des membres en annexe

<sup>2</sup> Voir document de travail de la Commission : Consultation sur la future stratégie « UE 2020 », page 4.

## **2- Les priorités de la stratégie « UE 2020 » identifiées par le Cercle de l'Industrie**

Le Cercle de l'Industrie souhaite que les dossiers concrets énoncés ci-dessous fassent l'objet d'une attention particulière et soient intégrés à la stratégie « UE 2020 ».

### ***Priorité n°1 : la définition d'une politique industrielle basée sur des objectifs concrets et économiquement réalisables***

Pour les membres du Cercle de l'Industrie, une politique industrielle doit avoir des objectifs concrets et économiquement réalisables.

Les objectifs concrets pourraient consister en des projets d'infrastructure européens visibles par le citoyen, par exemple dans les réseaux de transport d'énergie, de transports terrestres, et dans les technologies de l'information.

Concernant les objectifs économiquement réalisables, le Cercle tient à souligner que la fiscalité énergétique ne doit pas être une double imposition pour les entreprises, mais être un réel instrument au service d'une industrie verte compétitive.

La politique industrielle de l'UE doit privilégier l'innovation et la formation. Ceci implique :

- un recentrage des moyens européens consacrés à la Recherche & Développement sur des grandes thématiques dont l'énergie et le climat ;
- accompagner l'innovation par la mise sur le marché et le déploiement des nouvelles technologies sobres en carbone, y compris le nucléaire ;
- la focalisation sur un nombre limité de pôles de compétitivité ;
- la mise en œuvre rapide du brevet de l'Union européenne et d'une juridiction unifiée compétente en matière de brevet européen ;
- le renforcement de la coopération en Europe pour accentuer la lutte contre toute forme de piratage et de contrefaçon.

Enfin, le traité de Lisbonne a prévu le transfert des Etats membres à l'Union européenne de la compétence de négociation des accords de protection des investissements étrangers. Le Cercle de l'industrie souhaite que la Commission et l'Union exercent cette nouvelle compétence avec l'objectif d'assurer et d'améliorer la sécurité juridique des investissements effectués par les industriels européens à l'extérieur des frontières de l'Union européenne.

### ***Priorité n°2 : une politique de concurrence soutenant la compétitivité de l'industrie***

Les membres du Cercle de l'Industrie rappellent que la concurrence n'est pas une fin en soi ; elle est un instrument au service des objectifs fondamentaux de l'UE. Si la politique de concurrence doit être au service des consommateurs, elle doit également soutenir la compétitivité de l'industrie européenne.

A cet égard, le Cercle de l'Industrie souhaite une analyse des conséquences sur la compétitivité des entreprises de :

- la mise en place des actions de groupe ;
- l'imprévisibilité et le montant très élevé des sanctions.

Par ailleurs, le Cercle constate avec regret qu'il n'existe pas, en matière de marchés publics de fournitures, de réciprocité d'ouverture entre l'UE et la plupart de ses grands partenaires commerciaux. Ceci introduit une distorsion de concurrence au détriment des industriels européens.

Pour cette raison, les membres du Cercle souhaiteraient que l'UE, dans le cadre de ses relations bilatérales et multilatérales avec ses grands partenaires commerciaux, mette à l'ordre du jour l'ouverture des marchés publics de fournitures.

***Priorité n°3 : assurer une politique européenne de l'énergie compétitive, durable et sûre***

Il appartient à l'Union européenne de s'organiser afin de garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie. Les membres du Cercle de l'Industrie rappellent que les politiques communautaires en matière d'énergie doivent reposer sur des objectifs de durabilité, de compétitivité et de sécurité d'approvisionnement.

Le Cercle observe également que la liberté de conclure des contrats à long terme avec leurs partenaires commerciaux devrait être laissée aux industriels européens.

***Priorité n°4 : privilégier un développement durable, efficace et adapté à l'environnement concurrentiel***

Après le sommet de Copenhague, les membres du Cercle de l'Industrie rappellent leur attachement à la mise en œuvre d'un accord au niveau mondial sur le changement climatique s'orientant vers un marché global du carbone.

Le Cercle estime que la mise en œuvre du paquet énergie-climat ne doit pas perdre de vue la compétitivité externe de l'industrie européenne. Les industriels ont besoin avant tout d'un cadre de règles stable et prévisible, compatible avec l'horizon de leurs investissements.

Enfin, l'efficacité énergétique est à intégrer à la stratégie « UE 2020 ».

\* \* \*

Le Cercle de l'Industrie est prêt à participer à toute consultation que ferait la Commission européenne sur la stratégie « UE 2020 » telle qu'adoptée à la suite du Conseil européen de mars 2010.

\* \* \*

<b>LISTE DES MEMBRES DU CERCLE DE L'INDUSTRIE</b>
---

**Décembre 2009**

**Denis Ranque  
président**

Alain Lamassoure, vice-président

Pierre Moscovici, vice-président

<i><b>Entreprises</b></i>	<i><b>Représentées par</b></i>	<i><b>Fonction au Cercle</b></i>
Air France Klm	Jean-Cyril Spinetta	président-directeur général
Air Liquide	Benoît Potier	président-directeur général
Alcan Engineered Products	Christel Bories	présidente et CEO
Alcatel-Lucent	Philippe Camus	président du conseil d'administration
Alstom	Patrick Kron	président-directeur général
Areva	Anne Lauvergeon	président du directoire
Arkema	Thierry Le Hénaff	président-directeur général
EADS	Louis Gallois	président exécutif
EDF	Henri Proglio	président-directeur général
France Telecom	Didier Lombard	président-directeur général
GDF Suez	Gérard Mestrallet	président-directeur général
Lafarge	Jean-François Cirelli	vice-président, directeur général délégué
Lagardère SCA	Bruno Lafont	président-directeur général
L'Oréal	Arnaud Lagardère	gérant
Michelin	Lindsay Owen-Jones	président
PSA Peugeot Citroën	Jean-Paul Agon	directeur général
Publicis Groupe SA	Michel Rollier	gérant
Rhodia	Philippe Varin	président du directoire
Safran	Maurice Lévy	président du directoire
Saint-Gobain	Jean-Pierre Clamadieu	président-directeur général
Sanofi Aventis	Francis Mer	président du conseil de surveillance
SNCF	Jean-Paul Herteman	président du directoire
Thales	Jean-Louis Beffa	président
Total	Pierre-André de Chalendar	directeur général
Valeo	Jean-François Dehecq	président
Veolia Environnement	Chris Viehbacher	directeur général
Vivendi	Guillaume Pepy	président
	Luc Vigneron	président directeur général
	Thierry Desmarest	président
	Christophe de Margerie	directeur général
	Jacques Aschenbroich	directeur général
	Antoine Frérot	directeur général
	Jean-Bernard Lévy	président du directoire
<i><b>Autres membres</b></i>		
Pierre Gadonneix	président d'honneur EDF	membre du CA
Raymond H. Lévy	président d'honneur Renault	président d'honneur
Jacques Barrot	ancien ministre	
Gilles Carrez	député	
Bertrand Collomb	président d'honneur Lafarge	membre du CA
Jean-Pierre Fourcade	sénateur, ancien ministre	
Jean Gandois		
Didier Migaud	député	
Dominique Strauss-Kahn	ancien ministre	